Violences sexuelles – Analyse

Retour sur 2011 et la tentative de viol à l'encontre de Nafissatou Diallo : L'affaire DSK, emblématique du sexisme à la française

jeudi 4 mars 2021, par La Déferlante (Date de rédaction antérieure : 2 mars 2021).

Le 14 mai 2011, Dominique Strauss-Kahn était arrêté à New York, accusé de violences sexuelles. Dix ans plus tard, les réactions à cette affaire apparaissent comme le déclencheur d'un nouveau cycle de mobilisation féministe. Une analyse de l'activiste « Préparez-vous pour la bagarre », à lire sur Mediapart et à paraître dans la revue La Déferlante.

Sommaire

- Une tentative de viol décrite
- La responsabilité des médias
- La culture du viol devient un

Le 15 mai 2011, je me trouve à Denver, dans le Colorado. Entre deux contrats dans le secteur de l'industrie musicale, je suis venue suivre trois mois de cours pour passer une certification professionnelle en anglais. Betty, la femme de 75 ans qui m'héberge, m'appelle à travers toute la maison pour que je vienne voir « ça ». Sur l'écran de la petite télévision de la cuisine, les images de Dominique Strauss-Kahn, les mains menottées, à sa sortie du commissariat, passent en boucle. Je le connais parce qu'il est le grand favori de la primaire du Parti socialiste et qu'il est présenté comme le futur président de la République française par tous les médias. Pour Betty, c'est le directeur du Fonds monétaire international (FMI). *« What a pig ! »* [« Quel porc ! » – ndlr], lâche-t-elle. Je suis sidérée par ce que je comprends de la situation : Dominique Strauss-Kahn logeait au Sofitel de New York et, en sortant de sa douche, nu, il aurait agressé sexuellement Nafissatou Diallo, qui s'apprêtait à faire le ménage dans sa chambre.

À l'école de langues où j'étudie, on m'interroge sur l'affaire et sur la réaction des hommes politiques et des journalistes français. Je défends avec ferveur nos hommes de pouvoir, le cloisonnement de la vie privée et de la vie publique, et la « gauloiserie à la française ». Au cours du débat, je sens l'impatience monter du côté de l'assemblée composée d'élèves australien·ne·s, japonais·es, mexicain·e·s, coréen·ne·s, etc. Des questions plus précises me sont posées : la France n'aurait-elle pas un problème avec la protection de ses élites ? Est-ce, selon moi, un héritage de la monarchie ?

L'affaire Strauss-Kahn, que j'ai suivie depuis les États-Unis, sur une ligne de crête entre deux cultures et deux systèmes médiatiques, est en grande partie à l'origine de ma prise de conscience féministe. Elle interroge tout à la fois le fonctionnement des médias, la culture du viol, l'entre-soi des élites, le racisme et le classisme systémiques.

Une tentative de viol décrite comme du marivaudage

La culture du viol, récemment analysée en France par Valérie Rey-Robert, militante féministe et essayiste (*Une culture du viol à la française*, Libertalia, 2019), est un système de représentations qui *« s'appuie et se nourrit toujours d'un certain nombre d'idées reçues autour des violences sexuelles et provoque systématiquement des phénomènes similaires observables : fatalisation du viol, excuse des coupables et culpabilisation des victimes »*. Dans notre imaginaire collectif, forgé par des siècles de croyance, un agresseur sexuel ou un violeur est un homme marginal, armé, mal éduqué et rôdant la nuit dans les parkings. Depuis la médiatisation des viols collectifs au début des années 2000, c'est aussi un jeune de banlieue.

Dominique Strauss-Kahn, lui, n'est pas coupable, non, il est *victime* de ses penchants. Son inculpation *« met en avant ce qui est depuis toujours le talon d'Achille du séduisant intellectuel : son attirance pour le beau sexe »*, écrira le journaliste Jean-François Polo, dans *Les Échos*, quelques jours après le déclenchement de l'affaire. Le 18 mai 2011, le psychanalyste Serge Hefez estime même dans une tribune écrite pour *Le Monde* que DSK est sa propre victime : *« L'avenir nous dira si Dominique Strauss-Kahn est victime d'une sordide machination, meurtre symbolique d'un homme au faîte de sa gloire, ou s'il vient de mettre en scène, sous nos yeux ébahis, le spectacle de son autodestruction. »*

Les faits sont parfois minimisés avec une légèreté déconcertante : « La débandade », titre en une le quotidien gratuit *Metro* le 16 mai 2011. Journalistes et éditorialistes échafaudent la théorie du « dérapage » d'un homme juste, qui ne pensait pas à mal. La frontière entre sexe et violences sexuelles serait floue, facilement franchissable, par maladresse ou excès. On parle d'un homme *« dont il est de notoriété publique qu'il aimait (trop ?) les femmes »* (*La Charente libre*), *« qui aime les femmes sans modération »* (*Sud-Ouest*), ou d'un *« séducteur jusqu'à l'inconscience »* (*Le Parisien*). Interviewé sur France Culture, le fondateur de *Marianne*, Jean-François Kahn, évoque le *« troussage de domestique »* d'une femme de ménage et en une formule compare des faits présumés d'agression sexuelle et de tentative de viol aux marivaudages d'un maître de maison bourgeois avec sa servante.

Nafissatou Diallo est la plupart du temps absente des récits. On évoque assez rapidement ses origines sociales, raciales, et son physique *« très peu séduisant »*, selon les avocats de DSK. C'est *« une trentenaire très jolie »* avec *« de gros seins et de belles fesses »*, estime un chauffeur de taxi cité dans *France-Soir*. Comme si les violences sexuelles avaient à voir avec le physique des victimes. Elle est immédiatement envisagée comme une fausse accusatrice, au cœur d'un complot international. Dans *Le Nouvel Obs*, le député socialiste Jean-Christophe Cambadélis s'interroge : *« Je ne suis pas du tout, loin de là, un adepte des complots, mais j'ai encore en tête le fait qu'on avait promis à DSK le feu nucléaire dès qu'il ferait ses premiers pas de candidat. »* Tout comme José Bové, député européen, qui déclare sur Facebook, en mai 2011, qu'il n'a pas les *« éléments concrètement pour dire aujourd'hui s'il y a de l'affabulation, s'il y a eu un piège »*.

Ce mythe de la fausse accusatrice est renforcé par les propos du procureur américain Cyrus Vance Jr. quand il met en doute la crédibilité de Nafissatou Diallo : *« Pendant toute la période de l'enquête, la plaignante a menti aux adjoints du procureur sur une série de sujets concernant son passé, les circonstances des faits et ses relations actuelles. »* Il faut pourtant souligner que les mensonges évoqués portent sur le motif de sa demande d'asile, ses fréquentations ou son récit des minutes ayant suivi l'agression – que l'état de sidération pourrait expliquer. Le 23 août 2011, le procureur abandonne les charges pénales contre DSK. L'affaire se règle par un accord civil et un accord financier le 10 décembre 2012.

La transaction est pour certains une preuve supplémentaire du complot. *« C'est un tromblon. Elle n'a rien pour elle, elle ne sait pas lire, pas écrire, elle est moche comme un cul, et elle gagne 1,5 million de dollars, c'est quand même extraordinaire comme histoire »*,lâche le chroniqueurFranck Tanguy sur RMC, quelques mois plus tard.

Dans l'urgence, sans connaître les détails de l'affaire et dans un réflexe d'autodéfense, les amis de Dominique Strauss-Kahn se pressent à son secours et se portent garants de son innocence. Le 16 mai, Jean-Christophe Cambadélis, engagé auprès de Dominique Strauss-Kahn dans la campagne des primaires de la gauche, explique : *« Après le temps de la spéculation, de l'émotion et de l'accusation, vient le temps de la défense et de l'amitié. »* Invité du journal de 20 heures de France 2, Jack Lang, ancien ministre de l'éducation nationale, affirme qu'il n'y a pas *« mort d'homme ».* Sur France Bleu Périgord, Henri Emmanuelli, député socialiste des Landes, a du mal *« à y croire, parce que c'est quelqu'un qui déteste le conflit ».* Le même jour, Manuel Valls confesse sur RTL avoir presque versé une larme : *« Dominique Strauss-Kahn est un ami que je connais depuis longtemps. Les images de ce matin* [Dominique Strauss-Kahn sortant menotté du commissariat de Harlem à New York – ndlr] *sont d'une cruauté insoutenable. J'avais les larmes aux yeux. »*

Ses amis et collaborateurs se cantonnent à donner leur avis et à exprimer leur confiance en Dominique Strauss-Kahn, en vertu de leur amitié et d'un sentiment d'appartenance à une classe : le *boys club*, défini par l'essayiste québécoise Martine Delvaux (*Le Boys club*, Les éditions du Remue-Ménage, 2019), comme *« un groupe serré d'amis-hommes qui se protègent entre eux »*. Les femmes en sont exclues : quand elles s'expriment sur l'affaire, elles sont disqualifiées parce qu'elles manquent d'impartialité.

C'est ce que sous-entend l'écrivain Thomas Clerc dans un article publié dans *Libération* le 31 mai,au sujet de Clémentine Autain, alors ancienne adjointe à la mairie de Paris, très engagée dans une critique féministe de l'affaire Strauss-Kahn : *« Pour Autain, le viol est d'abord une réalité : il est donc logique qu'elle prenne la défense de la victime. »* Parce qu'elle est femme et victime d'un viol, elle ne peut logiquement pas commenter une affaire de violences sexuelles avec objectivité.

Les hommes qui prennent la défense de Dominique Strauss-Kahn le feraient-ils parce qu'ils s'identifient *logiquement* aux agresseurs et aux violeurs ? Non : le point de vue des hommes est réputé impartial et raisonnable. Il est une barrière contre les biais et l'excès de sentiments des femmes, empêtrées dans une identification et une confiance aveugle dans la parole des victimes. Ne pas vouloir ou pouvoir croire que son ami est coupable, c'est considérer que l'accusatrice ment. Obligatoirement. Et ce n'est pas neutre.

Une vraie position de neutralité, ce serait de ne croire ni l'accusé ni l'accusatrice, ou de croire les deux et d'attendre la décision de justice. Nul besoin d'exposé juridique ou scientifique pour l'homme de pouvoir, sa parole fait foi. Il peut s'identifier à ses pairs, avoir une analyse biaisée par son appartenance à un groupe, protéger son collaborateur sur la base d'aucune preuve : c'est la norme. Le neutre, c'est le masculin universel, et l'affaire Strauss-Kahn est une démonstration éloquente de l'existence de ce *boys club* français.

La responsabilité des médias français

La presse états-unienne accuse les médias français de taire les comportements délinquants de Dominique Strauss-Kahn. Et plus généralement, de protéger les élites françaises accusées de violences envers les femmes. Le *New York Times* évoque, comme on pourrait le faire du fonctionnement d'une mafia, un *« code du silence »*. Le journaliste de *Libération* Jean Quatremer publie en 2011 une tribune dans le *Financial Times* invitant la société et la presse française à

évoluer : *« Le tabou sur la "vie privée" est solidement ancré en France : dès qu'il y a un soupçon de sexe, le rideau tombe. »* Il explique avoir essayé d'en parler : *« Pour l'avoir écrit en juillet 2007, sur ce blog, j'avais encouru les foudres de certains de mes collègues et d'une partie de la classe politique, sans parler de quelques internautes, qui estimaient que j'empiétais sur la "vie privée" d'un politique. »*

À quelques exceptions près, en mai 2011, les médias français font bloc contre les attaques transatlantiques. « Libération *continuera, premier principe, à respecter la vie privée des hommes et des femmes politiques. »* Renaud Dély, à l'époque rédacteur en chef du *Nouvel Obs*, ne *« pense pas que la transparence absolue soit indispensable »*. De son côté, Laurent Joffrin, alors directeur de la rédaction de l'hebdomadaire, justifie le silence des médias par cette phrase : *« Fallait-il faire le procès d'un séducteur ? Entre des avances trop pressantes et une accusation de viol avec séquestration, il y a tout de même un monde. »* Est-il besoin de rappeler que des avances sexuelles pressantes relèvent du harcèlement sexuel et sont des délits ?

« Heureusement qu'on ne parle pas des infidélités diverses, sinon on n'aurait pas fini. Tant que la vie privée n'influe pas sur l'action des hommes politiques ou que les femmes ne portent pas plainte… », ajoute Sylvie Pierre-Brossolette, directrice adjointe de la rédaction du *Point*,qui semble ignorer qu'en 2008, Piroska Nagy, une collaboratrice de DSK, avait contacté le comité d'éthique du FMI pour des faits d'abus de pouvoir consécutifs à une relation intime. *Le Canard enchaîné* produit le texte le plus édifiant sur cette affaire : *« DSK courait les jupons et les boîtes échangistes. La belle affaire ! C'est sa vie privée, et elle n'en fait pas un violeur en puissance. »* Pour le journal satirique, *« l'information s'arrête toujours à la porte de la chambre à coucher »*.

La loi dit que *« toute personne a droit au respect de sa vie privée »*. En revanche, il n'y a aucune définition légale de la vie privée. À la jurisprudence de définir ce qui est protégé : le domicile, l'image, la voix, l'état de santé, la vie sentimentale…, ce qui ne saurait englober les violences sexuelles, qui sont des crimes et des délits. Il se peut que ce rejet de la sphère privée repose sur des siècles d'histoire patriarcale où il incombe au chef de famille de maintenir l'ordre dans son foyer, derrière les portes closes. Il est probable qu'il soit aussi la manifestation du mépris historique d'un certain journalisme pour les rubriques des faits divers et de la presse people, où l'on trouve traditionnellement les affaires de violences sexistes et sexuelles.

La culture du viol devient un sujet de débat en France

Cinq ans après l'affaire DSK, en mai 2016, Mediapart et France Inter mènent une enquête historique qui fera éclater l'affaire Denis Baupin. Quatorze femmes accusent le vice-président de l'Assemblée nationale et député Europe Écologie-Les Verts de harcèlement et d'agressions sexuelles. C'est la première fois en France qu'une affaire de violences sexuelles est dénoncée sans qu'il y ait une procédure judiciaire en cours. C'est ce que l'on appelle une affaire de presse. L'instruction est rapidement classée car les faits sont prescrits, mais la qualité de l'enquête aurait pu, selon le procureur, mener à des poursuites.

Quelques jours après la publication des articles le mettant en cause, Denis Baupin décide de poursuivre en diffamation les accusatrices et les journalistes. En janvier 2019, la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris relaxe les douze prévenu·e·s et condamne Denis Baupin pour procédure abusive. La justice estime que *« le sujet traité représente un but légitime d'expression, et même un sujet d'intérêt général »* : le sujet ne relève donc pas de la sphère privée.

Le 5 octobre 2017, le *New York Times* met en ligne une grande enquête sur les agissements de Harvey Weinstein réalisée par les journalistes Jodi Kantor et Megan Twohey. Celle de Ronan Farrow

est publiée quelques jours plus tard dans le *New Yorker*. Ces investigations, qui obtiendront le prix Pulitzer, donneront le départ du déferlement de la plus grande vague de libération de la parole en matière de violences sexuelles de l'histoire : #MeToo.

Quel est l'impact de l'affaire Strauss-Kahn sur le féminisme français ? Pour la philosophe française Geneviève Fraisse, elle a contribué au basculement vers un nouveau cycle féministe. Celui qui s'achève au début des années 2000, date du début du XIX^{e} siècle et porte sur les droits. En première ligne des luttes féministes : le Code Napoléon et l'*« obtention des droits civils à égalité, des droits politiques, économiques, jusqu'aux droits familiaux de la fin du XX^{e} siècle »*.

Le nouveau cycle qui s'ouvre avec les affaires Bertrand Cantat, puis DSK, porte lui sur la question du corps et de son intégrité : *« C'est l'énorme sujet de la reproduction, la procréation médicalement assistée (PMA), d'abord, et le fameux mot d'ordre "Mon corps m'appartient", ensuite, qui doit se décliner autrement. C'est pourquoi il est tout à fait logique que ces affaires de violences sexuelles explosent maintenant »*, explique la philosophe dans une interview parue dans *Le Monde* en octobre 2017. Ce nouveau combat se mène contre les représentations culturelles et contre l'exercice des violences sexuelles, marqueur incontournable de la domination masculine.

Cette affaire démontre aussi l'intérêt de recourir au concept d'intersectionnalité. Cette notion, issue des sciences sociales et introduite par les travaux de l'universitaire féministe américaine Kimberlé Williams Crenshaw en 1989, permet de décrire les effets de la double discrimination, sexiste et raciste, subie par les femmes afro-américaines. Le principe s'est élargi ensuite au refus de cloisonner et de hiérarchiser les différentes oppressions en raison du genre, de la classe, de la race, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle, qui se croisent et se cumulent.

Il faut se souvenir du contexte : un an avant l'affaire DSK, la loi sur l'interdiction du port du voile intégral dans l'espace public est défendue en France au nom du féminismeet des droits des femmes, supposément oppressées par les hommes de leur communauté. Quelques mois plus tard, ces élites n'ont plus aucun scrupule à faire bloc contre une victime de violences sexuelles noire et musulmane. Si les « victimes » se ressemblent, un élément de l'équation a changé : l'agresseur est, cette fois, un homme de pouvoir blanc.

L'affaire Strauss-Kahn n'est pas qu'une affaire de genre. Dans son ouvrage *Women, Race and Class* paru en 1983, la militante afro-américaine Angela Davis [1] résume de manière prémonitoire les enjeux de cette séquence juridique : *« Aux États-Unis et dans les autres pays capitalistes, les lois sur le viol ont été édifiées à l'origine pour protéger les hommes des classes supérieures, dont les filles et les femmes pouvaient être agressées. Ce qui pouvait arriver aux femmes des classes populaires n'a que rarement inquiété les tribunaux ; par conséquent, il est à souligner que très peu d'hommes ont été poursuivis pour les violences sexuelles qu'ils avaient infligées à ces femmes.* […] *L'un des traits saillants du racisme est d'avoir toujours posé que les hommes blancs – et tout particulièrement ceux qui possèdent le pouvoir économique – ont un droit d'accès incontestable aux corps des femmes noires. »*

« Troussage de domestique », *« il n'y a pas mort d'homme »*, *« aimer les femmes sans modération »* : l'affaire Strauss-Kahn a choqué aussi par ces mots. La culture du viol devient un sujet de débat en France. Des initiatives militantes « sémantiques » émergent sur les réseaux sociaux. En 2016, Sophie Gourion crée le blog Les mots tuent : une compilation d'articles pour dénoncer le traitement journalistique des violences faites aux femmes. Grâce à elle, nous réalisons chaque jour que les brèves et articles sur les féminicides et les violences sexuelles sont bâclés, romantisés et complaisants. La même année, Prenons la une, une association de journalistes œuvrant pour une juste représentation des femmes dans les médias, publie une charte signée par plusieurs médias *[dont Mediapart – ndlr]* qui s'engagent à mieux traiter les violences sexistes et sexuelles.

Le terme « féminicide » remplace peu à peu le « crime passionnel », dans la presse et dans nos représentations. C'est dans le sillage de ces initiatives que j'ai créé ma page Instagram « Préparez-vous pour la bagarre », qui décrypte la forme des discours sexistes dans les médias.

De nombreuses féministes ont considéré, en 2011, que l'affaire Strauss-Kahn n'aurait pas pu éclater en France à cause de la complaisance des journalistes et de la violence exercée sur les victimes qui osent prendre la parole. Grâce au travail militant effectué sur le terrain et sur les réseaux sociaux, et à la lumière des affaires qui sont sorties depuis dix ans, j'aime croire que le contexte en France est devenu plus favorable à la dénonciation des violeurs et des agresseurs. Je suis cependant moins optimiste concernant le traitement médiatique qui est fait encore aujourd'hui des violences sexuelles et sexistes : car, même si les enquêtes se multiplient et que certains médias adaptent leur vocabulaire, celles-ci sont encore trop souvent abordées du point de vue des accusés et par conséquent minimisées et dépolitisées.

La Déferlante

Le texte a été rédigé par l'activiste féministe à l'origine du compte Instagram « Préparez-vous pour la bagarre » dans lequel elle analyse le traitement des violences sexistes et sexuelles dans les médias. Souhaitant pour l'instant conserver l'anonymat, elle prépare un livre sur le sujet qui paraîtra à l'automne aux éditions JC Lattès.

La couverture du premier numéro Cet article est également à lire dans la nouvelle revue trimestrielle *La Déferlante*, consacrée aux révolutions féministes, et dont le premier numéro est disponible en kiosque à partir du jeudi 4 mars.

Mediapart en est partenaire (*lire notre billet de blog ici*) : cet accord consiste en un échange de contenus, avec la publication tous les trois mois, dans Mediapart, d'un des articles de la revue – la rubrique « affaires classées » qui revient sur un événement passé important pour les droits des femmes et des LGBTQ+.

P.-S.

• Mediapart. 2 mars 2021 : https://www.mediapart.fr/journal/france/020321/l-affaire-dsk-emblematique-du-sexisme-la-francaise?onglet=full

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

• Site d'information indépendant
• Sans subventions ni publicité sur le site
• Journal participatif
• Financé uniquement par ses abonnements

https://www.mediapart.fr/abonnement

Notes

[1] Angela Davis citée par Najate Zouggari dans l'article « Violeur au-delà du Périph, séducteur en deçà », publié dans *Un troussage de domestique*, coordonné par Christine Delphy, éditions Syllepse, 2011.